

Audition : Les restaurants du cœur
Messieurs Olivier Berthe, Président et François Danre, Secrétaire général

Les restaurants du cœur ne formulent pas d'objection de principe à un service civique. Ils font état de leur réflexion et fixent des préalables à l'instauration d'un tel dispositif dans un souci de concordance avec les actions de l'association.

Quel accueil pour une nouvelle forme d'aide ?

Les actions des restaurants du cœur sont remplies par environ 350 salariés et 51 000 bénévoles actifs ; elles revêtent différentes formes et vont au-delà de l'aide alimentaire, pour se concentrer sur l'aide à la personne.

Le rôle des bénévoles est prépondérant et leurs actions complémentaires au travail des salariés à compétence spécifique. Aussi le jeune en service civique doit-il être une personne convaincue de son engagement, à l'image des critères et des valeurs fixés par la Charte du bénévole des restaurants du cœur.

Le préalable à l'exercice d'une mission au sein des restaurants du cœur devrait reposer sur la démarche volontaire du jeune. Dans l'optique d'un service civique obligatoire et donc contraint, il existe un risque réel pour l'association comme pour le jeune de mauvais déroulement des missions, qui pourrait plus facilement être levé si le service était volontaire.

Les contraintes d'accueil

Les restaurants du cœur ne souhaitent pas voir peser sur leurs structures des contraintes lourdes en termes d'accueil des jeunes, de type : logement, formation civique.

Le cœur d'action de l'association est la réinsertion sociale, l'inclusion. L'expérience que vivent les bénévoles est aussi riche qu'un enseignement civique théorique. La pédagogie et la transformation du jeune s'opèrent de fait dans l'action concrète ; l'ouverture des esprits se produisant face à une situation.

Plus qu'une formation civique, les missions proposées aux jeunes conduiraient à interpellier l'opinion pour mettre en cohérence de la société.

Si le dispositif prévoit l'encadrement du jeune par un tuteur, les restaurants du cœur n'y sont pas défavorables.

Les missions du service civique

Les tâches multiples et variées de l'association concourent toutes à l'intérêt général. Néanmoins le contenu de la mission d'intérêt général proposée au jeune devra être explicité. Aujourd'hui parmi toutes les activités de l'association, on en distingue plusieurs qui rassemblent une majorité de jeunes (notamment les activités péniche, camions).

La durée du service civique

L'association est favorable à une durée de six mois qui pourrait laisser le champ ouvert par la suite à un bénévolat.

Le service civique devrait prévoir un droit de retrait du jeune, à son initiative personnelle ou à l'initiative de l'association, lorsque la charge émotionnelle résultant de la confrontation aux situations de détresse ne serait plus supportable par le jeune ou préjudiciable à l'association d'accueil. Dans ce contexte, la présence d'un tuteur-référent serait utile pour accompagner et épauler le jeune.

Remarques

Actuellement, la France traverse une crise du bénévolat en raison d'un excès d'individualisme. Le volontariat, pour première expérience, peut susciter de l'engagement.

De manière générale, une expérimentation est nécessaire et le caractère modulaire du dispositif sera la clé de sa viabilité.

Les restaurants du cœur pourraient être associés à la réflexion sur la mise en place du mode opératoire du service civique.